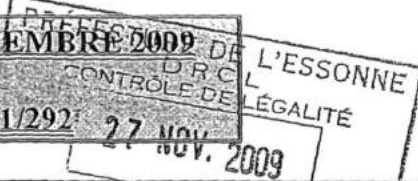




HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009

DELIBERATION N° 2009/11/292



OBJET : Convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'Essonne (OCCE 91) pour le versement de subventions relatives au financement des classes de découverte et Patrimoine - Année scolaire 2009/2010.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'Essonne (OCCE 91) pour le versement de subventions relatives au financement des classes de découverte et Patrimoine, pour l'année scolaire 2009/2010,

VU l'avis de la Commission des Affaires Sociales et Scolaires, ainsi que la Commission Finances et Affaires Générales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de participer financièrement, par une subvention, au coût des classes de découverte et Patrimoine organisées par les écoles dans la limite des montants maximums suivants :

- Classes de découverte : 525 € par enfant
- Classes Patrimoine : 160 € par enfant

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre l'OCCE 91 et la Ville,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à la signer ainsi que les documents y afférents,

DIT que les dépenses 2010 seront imputées sur le Budget Primitif 2010.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yverres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 27-11-09
et de la publication le 27-11-09

